

Le Chalaure

Journal d'informations
de Les Eglisottes et Chalaures

Chères Eglisottaises, Chers Eglisottais,

Avec deux décès en son sein, l'équipe municipale a connu une année teintée de noir. Deux collègues, Madame Sylviane Gaumery et Monsieur Alain Cocquart s'en sont allés de façon prématurée. La réglementation impose au Conseil municipal de délibérer avec une équipe complète. Monsieur Daniel Veillon a remplacé Madame Gaumery, Madame Céline Porteyron et Monsieur Cyril Tessier qui devaient remplacer Monsieur Cocquart ont renoncé à siéger au sein de l'équipe municipale et transmis leur démission..

Pour ces deux familles mais aussi pour toutes celles qui ont été éprouvées par la perte d'un être cher ou d'un proche, qu'elles trouvent ici le témoignage de notre sympathie, de notre affection et de notre soutien. En cette période nos pensées vont aussi vers ceux qui souffrent, vivent dans la solitude ou qui sont affligés de lourdes pathologies. Pour tous, nous souhaitons que cette nouvelle année vous apporte tout le soulagement que vous pouvez espérer.

Avec la fin d'année il s'agit de dresser le bilan.

I - Travaux :

* Centre Bourg : les travaux sont pratiquement terminés. Comme cela a été relaté dans les précédents bulletins, cette opération a été soumise à des attermoiments, parsemée d'imprévus. Imprévus avec les poutres de rives. Réalisées en calcaire, nous avons été informés tardivement qu'il aurait fallu de la grave-ciment. Finalement, cette difficulté a été levée avec la prise en charge des travaux par le Conseil départemental.

Le projet, validé par cette instance, a prévu l'installation d'avancées sur la chaussée pour matérialiser les places de stationnement et pour réduire la vitesse. Il s'avère que ces avancées ont été à l'origine d'accidents. Souhaitons que le marquage (retardé par les périodes pluviales) et les panneaux de limitation de vitesse mettent un terme à ce problème.

A l'heure actuelle il reste à installer les ralentisseurs. Cela nécessitera au mieux une circulation alternée, ou au pire une déviation de quelques jours, le temps de l'installation et du séchage.

Nous avons remarqué que les trottoirs, récemment refaits, étaient souillés par des flaques d'huile. Comme toujours force est de constater que certains usagers ne respectent rien. Pourtant ces travaux représentent un montant de 167 733,30 € TTC. Nous espérons qu'avec un peu de discipline le travail sera respecté et que les trottoirs seront laissés aux piétons.

II – Matériel :

* Entretien de la voirie (qui impacte de façon non négligeable notre budget) nous avons procédé à l'acquisition :

- d'un tracteur et d'une épareuse en remplacement d'un matériel vieillissant, datant de 2002 (montant 122 400 €)
- d'une épandeuse à émulsion. Pour compléter les opérations d'entretien, les services techniques de la commune ont confectionné une gravillonneuse.

* Restaurant scolaire : acquisition d'un four. Cette acquisition a nécessité des aménagements pour l'alimentation en gaz et en électricité.

III - Taxes :

travaux, entretien, achat du matériel, nous conduisent à évoquer le problème du financement et des taxes.

* Taxe d'habitation : 13,79% en 2016 ; 13,93% en 2018, soit 1% d'augmentation en deux ans.

Certains d'entre vous ont bénéficié d'une exonération de cette taxe. D'autres ont relevé une augmentation. Rappelons que pour 2018 nous avons laissé inchangé le taux des taxes communales. Certaines communes (6200), pénalisées par la baisse des dotations ont décidé d'augmenter le taux de leurs taxes. Relevons que l'exonération progressive de la taxe d'habitation, pour 80% des contribuables, va concentrer l'impôt sur un nombre plus réduit de contribuables.

* Taxe foncière : 24,16% en 2016 ; 24,40% en 2018, soit 0,99% d'augmentation

Avec l'intercommunalité sur la même période la taxe, au niveau du foncier, a été portée de 1,79 à 4,29%. Partant d'un taux peu élevé cela représente malgré tout 139% en plus.

* CSG (contribution sociale généralisée) l'augmentation de 1,7 point représente 26% d'augmentation, cela par la grâce de 56 députés présents dans l'hémicycle sur 577. (Selon les récentes dispositions gouvernementales cette augmentation ne concernerait plus les retraités inférieures à 2000 €).

Pour le personnel communal il est à signaler qu'une partie de cette augmentation est imputée sur le budget de notre commune. Mais nous observons aussi que les congés maladie grèvent, de façon non négligeable, ce budget. Pour l'année 2018 cela représente :

Noël et les décorations de l'Amicale Laïque



- 10 101 heures d'arrêt de travail soit 5,55 équivalents temps plein (tenant compte des congés longues durées),
- un montant de 152 512 €, le personnel absent doit être remplacé afin d'assurer la continuité du service.

Au cours du premier trimestre 2019 la présente équipe municipale va préparer son budget (le dernier de cette mandature) et faire les arbitrages pour les investissements qu'elle pourra engager.

Exercice toujours difficile, d'autant plus que nous ne savons pas à quelle hauteur et à quelle période sera compensée la suppression de la taxe d'habitation.

IV - Perspectives pour 2019

Il faut d'abord assurer le fonctionnement : entretien, fournitures, carburant, chauffage, transport, restauration scolaire...

II – Investissements : pour cette année 2019 cela devrait tourner, sauf imprévu et selon nos capacités financières, autour de trois axes principaux. Cela devra toutefois être discuté en Commission puis débattu en réunion du Conseil municipal.

a) Les bâtiments :

* Ancienne salle diocésaine (Estelle) : poursuite des travaux de réaménagement (en gros 120 000 € étalés sur deux ou trois ans selon nos capacités financières). Cette salle, une fois aménagée, sera appelée à remplacer les préfabriqués, certes vétustes, mais utiles,

* Remplacement des ouvertures des logements communaux,

* Réfection de la toiture du presbytère et de la zinguerie de l'église.

b) Matériel : remplacement d'un véhicule utilitaire très ancien, hors d'usage

c) Centre bourg : l'ambition consiste à poursuivre et redonner de l'attractivité. C'est ambitieux car cela ne dépend pas exclusivement de la municipalité. Cela commence par une maîtrise du foncier que nous tâcherons de poursuivre, Pour les projets d'envergure cela passe par un partenariat avec l'inter-communauté.

Nous avons, aux termes de longues démarches, fait nettoyer l'ancienne pharmacie Lagrange, démoli la ruine Darroman (face au tabac-presse), ainsi qu'une bâtisse potentiellement dangereuse à Monfourat.

Pour le moment, profitons du temps présent et puisque Noël il y a, continuons d'affirmer les principes de notre civilisation en poursuivant la traditionnelle crèche, indépendamment parfois de tout sentiment religieux. Car interdire les crèches, dans nos édifices publics, sous prétexte de la laïcité, traduit l'acceptation de sortir de notre histoire, de notre culture.

En attendant de nous retrouver le samedi 12 janvier à la salle polyvalente de Monfourat, pour les traditionnels vœux du Maire, nous vous souhaitons de passer ces fêtes de Noël et du Nouvel An de façon aussi agréable que possible.

Service eau et assainissement

Réunion Comité Syndical du 15 novembre 2018

La perspective de la prise de compétence par la CALI des services eau, assainissement et eaux pluviales au 1er janvier 2020 nous a incité à solliciter de la part du Syndicat la programmation des travaux que nous estimons nécessaires. Nous ne voudrions pas qu'après le transfert de ces compétences, certaines opérations soient différées, voire oubliées.

Parmi les travaux programmés pour 2019 :

I - **Assainissement** : seconde tranche au village de Monfourat. Le chiffrage devrait être finalisé fin 2018, permettant de lancer la procédure de marché au cours du 1er semestre 2019.

II - **Eau potable** : travaux à la station de traitement : désinfection et remplacement des filtres à sable. 250 000 € (estimation), renouvellement de la canalisation entre la station de pompage et le réservoir du château d'eau. Cette opération est d'intérêt vital. Deux ruptures sur cette canalisation ont privé d'eau potable l'ensemble des usagers le mardi 25 septembre après midi et le dimanche 28 octobre le matin

château d'eau : problème d'épaufrures sur la paroi externe

problème de pression sur le secteur Le Pistolet,

poursuite du renouvellement de branchement.

III - TARIFS

a) **part du syndicat**

eau potable :	abonnement : 22,96 €	prix au mètre cube : 0,8595 €
assainissement	abonnement : 55,92 €	prix au mètre cube : 1,8433 €

b) **part du délégataire** (Suez-/Lyonnaise des Eaux)

Les tarifs qui seront appliqués en 2019 par le délégataire ne sont pas encore connus.

Opérations terminées :

remplacement de la canalisation Avenue Victor-Hugo et des antennes :	252 572,81 €
mise en conformité de la tête de forage :	9 816,00 €
station d'épuration : réalisation de la canalisation de transfert	38 604,00 €

Sept (7) emprunts sont en cours : capital restant dû : 261 075,67 €

Rappelons que bien que rattaché au Syndicat de la Vallée de l'Isle nous sommes toujours en délégation de service public avec SUEZ (Lyonnaise des eaux).

Aussi, c'est au travers d'un budget propre à la commune que les travaux d'investissement réalisés sont financés par les usagers de Les Eglisottes.

Calendrier de ramassage des déchets

SMICVAL : le calendrier de ramassage des ordures ménagères (recyclables, bio-déchets, tout venant) sera disponible sur le site internet : de la Mairie : www.mairie-les-eglisottes.com ou alors en Mairie du SMICVAL : www.smicval.fr ou www.stop-dechets.fr

Les années précédentes le calendrier était inséré dans le bulletin. Nous nous sommes rendu compte que cela passait inaperçu puisque nombre d'usagers venait le réclamer en Mairie.

samedi 15 septembre 2018
Les 10 ans de la bibliothèque

**ouverture des activités de la journée
avec l'orchestre local
EGLIS' JAZZ HOT**



Temps idéal pour fêter les 10 ans de vie de la bibliothèque municipale. Beau temps et nombreux public (estimé à environ 600 visiteurs) ont récompensé le long travail de l'Amicale laïque, de Michèle, notre bibliothécaire et des bénévoles.

Pas de temps mort pour cette journée. Les différents acteurs qui se sont produits au cours de cette journée ont su capter l'attention du public. Entre les spectacles, les visiteurs pouvaient se rafraichir avec la buvette tenue par Christian et Isabelle, flâner autour des différents stands d'artisans et en profiter pour ramener quelques souvenirs.

L'orchestre "Eglis' Jazz Hot" a ouvert les festivités juste avant le vin d'honneur, préparé par le cuisinier du restaurant scolaire et offert par la Municipalité.

Tout au long de la journée, les compagnies Abac'Art et Compagnons de l'Aurore nous ont régalié de leurs talents.

Les "Compagnons de l'Aurore" ont clôturé cette journée devant un public toujours aussi nombreux en présentant, l'un de leurs spectacles "Crépuscule de feu".

Des regrets pour ceux qui n'ont pas pu venir. Ne dites pas qu'il n'y a jamais rien aux Eglisottes !

Les compagnons de l'Aurore



sculpteur de ballons



ABAC'ART
LA
BELLE
ET
LE
BÊTE

LES BULLES EN FÊTE



Crépuscule (spectacle de feu)



réalisation d'une aire de retournement



A la suite d'une convention passée entre le SMICVAL et un propriétaire privé, nos services techniques ont aménagé une aire de retournement destinée à la collecte des ordures ménagères.

Au cours du mois de mai, à la demande du SMICVAL nous avons rencontré des riverains des voies sans issue, afin d'obtenir l'autorisation de faire ce type d'aménagement. Certains ont accepté, d'autres pas.

En effet, la réglementation interdisant aux chauffeurs de faire des marche arrière, il est désormais obligatoire, faute d'aire de retournement, d'apporter les poubelles dans des points de regroupement. C'est pour éviter ce type de manutention que le SMICVAL souhaite aménager des plateformes permettant aux camions de faire demi-tour.

Décharges sauvages : certains d'entre vous (propriétaires forestiers) nous ont fait part de leur surprise de voir quelques pistes fermées. C'est la seule parade que nous ayons trouvée pour remédier à ces actes. Nous avons bien conscience des difficultés que cela peut occasionner et nous savons que ce n'est pas la panacée. A quand un peu d'esprit civique ?

Pour les propriétaires qui doivent accéder à leurs parcelles, nous les invitons à contacter la Mairie qui dégagera l'accès aux pistes.

La loi des séries.

- mardi 25 septembre et dimanche 28 octobre, une fente sur deux mètres de la canalisation qui alimente le château d'eau via la station de pompage a privé la totalité de la commune en eau potable. La situation a été rétablie respectivement vers 20h30 la première fois et 13h30 la seconde.

- mercredi 3 octobre : Les Grands Horruts, rupture de la canalisation consécutive aux tests sur les bouches incendie. Des fuites sur les raccordements à Monfourat, aux Genêts, Château Gaillard.....

Beaucoup de canalisations sont vieillissantes et donc fragilisées. Celle du château d'eau est stratégique. Il faudra la remplacer avec la question du financement. En outre des travaux sont à effectuer sur la station de pompage elle-même. Là aussi, selon ce qui nous a été indiqué, l'approvisionnement de la commune en dépend.



Ces travaux dans le Centre bourg

Depuis le temps !

Quelques aléas après et l'Avenue Victor-Hugo (RD674E1) est refaite à neuf. Les travaux de finition et les deniers coups de peinture ont été apportés semaine 46.

Un rappel de l'opération :

- étape 1 : remplacement et extension du réseau d'adduction d'eau potable. Montant : 252 572 €.

- étape 2 : renouvellement des caniveaux bordures, caniveaux et trottoirs, aménagement des accès pour personnes handicapées pour un montant de 167 733,30 €

- étape 3 : réfection de la chaussée en enrobé

Cette partie des travaux a été réalisée et financée par le Conseil départemental, y compris les poutres de rive (remplacement du calcaire par de la grave-ciment). Certains aménagements de voirie ont fait l'objet d'une convention avec le Conseil départemental, c'est le cas des emplacements de parking matérialisés par des bordures et les problèmes rencontrés.

Stationnement : rappelons que les trottoirs sont réservés aux piétons. Nous vous invitons instamment à respecter les places de stationnement prévues pour les véhicules.



Destruction d'une partie de bâtisse à Monfourat



Une partie du bâtiment faisait tâche et devenait dangereuse. Il était donc important de la détruire tout en préservant l'autre partie, qui elle est habitable, et qui appartient à un autre propriétaire. Cette opération a été réalisée la 1ère semaine d'octobre par l'entreprise DMC. Comme toujours, avant d'aboutir, les démarches ont été longues. Il a fallu la participation de la tutrice de l'un des propriétaires, la non opposition des autres et enfin la décision du juge des tutelles avant que la pelleteuse entre en action.

restent quelques travaux de restauration du mur mitoyen.

ETAT CIVIL - ANNEE 2018

carnet rose

01 février :	Mya RAMIASA BEVELO	Libourne
28 février :	Théo HEE	Lormont
02 mars :	Kaydon Tristan PELTIN	Libourne
09 mars :	Chloë Cindy RUFFET	Libourne
09 mars :	Thiago Maurice DEPRAETE	Libourne
17 avril :	Ilyana Maëline, Amélia BOURINET	Libourne
06 juin :	Elyna QUEYROU	Libourne
11 juillet :	Ibrahim REINHART FLORES	Lesparre
01 août :	Leyla Jade KACKI	Libourne
16 août :	Lila Lisa COCUCAU	Libourne
28 août :	Ambre Rose AUDINETTE BEIGNON	Libourne
septembre :	Louka Léon CHAPELEAU DOUSSAIN	Libourne
14 septembre :	Sheïdess Prince RICHARD DEVILLE	Libourne
19 septembre :	Zaven FLORES	Limoges
02 octobre :	Aaron NICOLLON	Libourne

MARIAGE *nous avons unis*

le 10 mars

Dominique DEVIS
avec **Patrick JAMBON**

le 07 juillet

Jean-Christophe PRIETO Y COSIO
avec **Valérie LEGATHE**

le 04 août

Christophe BOUTILLON
avec **Audrey MARLY**

06 octobre

François Jean BONNET
avec **Marie-Pierre CLAISSE**

31 octobre

Paco BAPTISTE
avec **Jessica CANCE**

Nous les avons accompagnés à leur dernière demeure

CREMONT Jacqueline, épouse MANES, née le 12-09-1947, décédée le 30 janvier à Bordeaux
COURTEHEUSE Sylviane Jeanne épouse GAUMERY, née le 24-08-1951, décédée le 23 février à Santa Cruz de Ténérife
TOURNESSI Josianne née le 15-03-1955, décédée le 08 mars à Les Eglisottes
LONCAN Jean, né le 16-08-1925, décédé le 07 mars à Libourne,
SAUTREAU James, né le 03-12-1927, décédé le 22 mars à Libourne
FLORES Léon né le 04-06-1956, décédé le 23 mars à Libourne
LAVIALLE Yvette, épouse LANGE, née le 25-02-1933, décédée le 28 mai à Libourne
FRISON Gisèle, Arthemise, veuve COLMAIRE, née le 26-10-1925, décédée le 18 juin à Les Eglisottes
PENAUD Jean-Claude, né le 11-02-1943, décédé le 23 juin à Les Eglisottes
LIEBGOTT Nicole Catherine, veuve CHALIER, née 05-05-1933, décédée le 30 juin à Boscamnant
DERVILLE Serge Jacky, né le 07-09-1953, décédé le 09 juillet à Les Eglisottes
JEANNY Anita, née le 15-11-1954, épouse MAGNE, décédée le 16 juillet à Créon
PEROT Roger né le 17-12-1927, décédé le 27 août à La Roche-Chalais
SABOURDY William Pierre, né le 13-01-1962, décédé le 09 septembre à Les Eglisottes
BOIDRON Eliane, Marie, veuve BRIEU, née le 04-08-1922 décédée le 11 octobre à Pessac
BOUSQUET Alain, né le 11-09-1950, décédé le 22 octobre à Moulin Neuf
SEGARD Yvette Jacqueline, épouse BOUSCARRUT, née 17-10-1941, décédée le 01 octobre à Libourne
COCQUART Alain Bernard, né le 20-08-1952, décédé le 24 octobre à Les Eglisottes
LAGARDE Renée veuve GAUTHEROT, née le 24-08-1923, décédée le 09 novembre à Coutras
JEAN Lucile Sarah, née le 03-02-2003, décédée le 14 novembre à Les Eglisottes
METREAU Jean, né le 12-09-1940, décédé le 22 novembre à Les Eglisottes
RENAT Jeanne, veuve PORTEYRON, née le 09-02-1933, décédée le 23 novembre à La Roche-Chalais
LALAGUE Claude, né le 14-03-1939, décédé le 22 novembre à Libourne
ROUCHU Jean-Claude, veuf ROUZEAUD, né le 11-04-1941, décédé le 17 décembre à Boscamnant

L'équipe municipale a perdu, au cours de cette année, deux de ses membres :

- Sylviane GAUMERY : a été élue en 2012. Elle est décédée en février 2018 au cours d'un séjour à Santa Cruz de Ténérife (Espagne)

Outre ses fonctions de Conseillère municipale elle faisait également partie du Comité des fêtes.

- Alain COCQUART était très impliqué dans la vie de la Collectivité. Elu depuis mars 2008 il participait, de façon assidue aux réunions du Conseil municipal. Au sein des commissions, il apportait son concours aux réflexions menées sur le programme des actions arrêtées lors des réunions du Conseil municipal.

Il a été, en outre, respectivement président du Comité des fêtes puis de L'Amicale laïque. Il s'occupait aussi du Club de boules en tant que trésorier.

1918 - 2018 : le centenaire de l'armistice



11 février 1906, le Conseil municipal prenait acte du courrier de André et Bernard NAVARRE faisant part de la "prise de possession de l'usine de Monfourat".

Pourquoi cette évocation, alors que cette usine a cessé toute activité le 30 avril 1969 ? C'est que pendant la grande guerre, la famille NAVARRE a donné deux fils, deux pilotes: Pierre et Jean. Jean Navarre a été surnommé, en raison de sa bravoure et de ses prouesses, la "sentinelle de Verdun". Selon les écrits il avait installé sa base tout près du front de façon à être immédiatement opérationnel. Ainsi, il lui arrivait de voler 10 heures par jour. Sa carrière de pilote s'est arrêtée en juillet 1919. Comme beaucoup d'autres, ces deux noms figurent sur nos monuments aux morts. Mais la commune a donné bien d'autres de ses enfants, peut-être pas aussi emblématiques mais tout autant héroïques, qui, dans le meilleur des cas, ont fait don de leur jeunesse, de leur intégrité physique et dans le pire des cas de leur vie, déchiquetés ou ensevelis par une bombe, dans l'anonymat, au fond d'une tranchée. Des anonymes qui ne doivent pas être les oubliés de l'histoire.

Aussi c'est pour leur courage, leur abnégation qu'il nous appartient d'honorer leur mémoire. C'est ce que nous faisons chaque 11 novembre, parfois dans la lourde indifférence de certains.

Rappelons qu'avant le cessez le feu, fin octobre 1918, les troupes allemandes avaient en vain mené 5 offensives. Et le 11 novembre à 11 heures à Rethondes l'armistice est signé. Dans les tranchées les clairons sonnent le cessez le feu, les canons se taisent. Mais ils se sont tus trop tard pour Augustin TREBUCHON tué à 10h50.

Les classes de CE2 et CM1 vont participer à une classe découverte dans le Périgord du 27 au 29 mai 2019. Les élèves visiteront Lascaux IV, le Roc de Cazelle et le Château de Castelnaud, des balades, des jeux mais aussi une approche plus ludique de notre patrimoine régional.

Cette classe découverte coûte près de 5500 € pour 27 enfants, la participation des familles s'élève à 70 €/enfant.

C'est donc tout naturellement que l'Amicale laïque s'est associée à Mesdames Berland (CE2) et Cadoux (CM1) pour organiser un week-end festif les 24 et 25 novembre afin de financer cette classe découverte en Périgord.

Samedi 24 novembre, un concert entrée libre était organisé. Le groupe DUO PINTIGO nous a régalé avec ses accords hispaniques et ses airs de flamenco, un pur moment de bonheur. Dommage que l'assistance n'ait pas été plus curieuse et plus nombreuse.

Dimanche 25, Johnny Besse nous a concocté un très bon repas, 101 personnes ont répondu à l'invitation et tout s'est déroulé dans une ambiance sympathique et conviviale.

En plus de ce week-end, nous avons proposé les chocolats de Noël d'Initiatives. Saveurs nous permettant de récolter 25% des ventes.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont accompagné, fait confiance et permis de récolter pour le voyage scolaire la somme de 1026 €. Malgré tout, nous regrettons le manque d'implication des parents, seules 6 familles ont participé aux différentes activités, c'est dommage !

GRUPE SCOLAIRE / AMICALE LAÏQUE CLASSE VERTE PERIGORD – CE2 / CM1



Quelques nouvelles de la modification du Plan Local d'Urbanisme

La procédure de modification a été engagée le 08 septembre 2016 par la Municipalité. La loi NOTRe du 07 août 2015 a transféré dès le 1er janvier 2017 la compétence du droit des sols à la CALi, dessaisissant ainsi la Municipalité de la poursuite de la procédure.

Formalités, structure intercommunale à mettre en place, ont retardé le processus, car si toutes les communes n'engagent pas de modification, de révision ou d'élaboration, ce sont 45 communes qui sont susceptibles d'impacter les services concernés de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Comme cela a été dit, il ne s'agit que d'une modification qui consiste à apporter des ajustements.

Ces ajustements, avant d'être opposables aux tiers, vont être soumis aux personnes publiques qui ont deux mois pour faire part de leurs éventuelles observations. Le dossier fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

Un aperçu des modifications :

- mise en cohérence du plan de zonage avec le règlement sur le secteur de Monfourat et de La Pisserette

- assouplissement de certains points du règlement pour permettre aux pétitionnaires de :

implanter les annexes et piscines dans un lieu le plus approprié à la configuration du terrain

augmenter légèrement la surface de plancher des annexes à d'une construction existante,

autoriser la réalisation d'annexes en bois (garage, abri de jardin) ou de serre en verre,

porter la hauteur des clôtures à 1,80 mètre (0,80 mètre de mur bahut et 1 mètre d'élément à claire voie)

mettre en cohérence notre PLU avec le SCoT, impliquant une légère réduction de l'enveloppe constructible,

ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU afin de permettre la réalisation d'une maison d'accueil pour personnes âgées.

Une réunion qui s'est tenue en Mairie le 8 novembre avec les partenaires (bureau d'études, CALi, commission) a permis d'examiner ces différents points, dans l'attente des retours des personnes publiques et associées.

INFOS DIVERSES

LE PLIE DU LIBOURNAIS (plan local pour l'insertion et l'emploi)

Dispositif d'accompagnement renforcé vers l'emploi, le PLIE vous propose de bénéficier d'un appui et de conseils dans vos démarches pour trouver un emploi ou une formation.

Ce dispositif s'adresse aux personnes de plus de 25 ans en recherche active d'emploi. C'est un accompagnement individualisé et de proximité. Le PLIE coordonne les compétences disponibles et mobilise les entreprises locales afin d'insérer durablement dans l'emploi des personnes exclues du marché du travail.

Chaque territoire dispose d'un référent. Sur notre commune Monsieur Daniel SPANIER reçoit les personnes sur rendez-vous les mercredis matin à la Mairie de Les Eglisottes.

Il faut au préalable s'être fait orienter par un partenaire tel que Pôle Emploi, CCAS, Mission locale, Mairie dans la mesure où votre profil correspond aux critères nécessaires.

Renseignements à la Mairie de Les Eglisottes

SECURITE ET PONCTUALITE DES TRAINS

SNCF Réseau, propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire, est responsable de la sécurité des personnes à bord des trains et du maintien de la régularité.

A ce titre SNCF surveille et analyse les incidents de toute nature qui ont des conséquences sur le trafic.

La divagation d'animaux d'élevage cause chaque année des perturbations sur la circulation ferroviaire et génère des heurts avec les trains.

Sur les cinq dernières années, en Nouvelle Aquitaine, près de 1500 trains ont été impactés en raison de la divagation et de heurts d'animaux sauvages ce qui représente 517 heures de retard.

En tant que riverains de la voie ferrée, il vous appartient d'installer d'entretenir, puis de vérifier le bon état des clôtures.

A défaut les propriétaires s'exposent aux réparations financières des préjudices et encourent des poursuites pénales.

SECURITE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le cadre de ses compétences transport la CALi a entrepris une démarche de sensibilisation auprès des élèves et des accompagnants à la sécurité dans les transports scolaires pour tout élève utilisant les cars de ramassage.

A cet effet des gilets de sécurité seront mis à disposition au cours du mois de janvier en accès libre et volontaire au sein de la Mairie.

Par mesure de sécurité les parents seront invités à venir les retirer et à expliquer à leurs enfants scolarisés qu'il est important pour leur sécurité de les porter pour monter dans le car de ramassage jusqu'à leur domicile.

TIMBRES FISCAUX : du nouveau

à partir du 1er janvier 2019, le timbre fiscal papier sera supprimé en métropole.

Depuis le 03 décembre 2018 les usagers peuvent acquérir un timbre électronique sur le site : timbres.impots.gouv.fr. Cela concerne les attestations d'accueil et les demandes de carte nationale d'identité (CNI) ou de passeports en cas de perte ou de vol.

Si vous ne disposez pas d'un accès internet, des postes en libre service sont installés dans les services de la DGFIP (service des impôts des particuliers, trésoreries, services des impôts des entreprises).

Vous serez guidé dans l'achat des timbres électroniques et dans leur remboursement si vous n'en avez plus l'utilité.

ELECTIONS EUROPEENNES 26 MAI 2019

Des changements dans les modalités de gestion des listes électorales.

La loi du 1er août 2016 a créé à partir du 1er janvier 2019 le répertoire électoral unique et permanent tenu par l'INSEE (institut national de la statistique).

Désormais se sont les Maires qui statuent sur les demandes d'inscription et sur les radiations. Un contrôle sera opéré par une commission nommée par le Préfet.

Pour les élections européennes la date limite d'inscription est fixée "au dernier jour du deuxième mois précédent ce scrutin. soit le 31-03-2019.

A partir du 02 janvier 2020 les inscriptions seront possibles jusqu'au 6ème vendredi précédent le scrutin.

Les cartes électorales seront dotées d'un identifiant national d'électeur unique et permanent ce qui devrait impliquer le renouvellement à court ou moyen terme de nos cartes d'électeur.

c'était le 14 décembre au gymnase LA KERMESSE DE NOËL



Les vacances ne sont pas encore là, mais Noël est dans tous les esprits. La magie a opéré et comme chaque année élèves, parents (venus en nombre), personnel enseignant et d'encadrement se sont retrouvés pour fêter l'évènement. Amicale laïque et bénévoles avaient installé les décorations, approvisionné les stands. Outre les danses et les jeux, un service de restauration attendait les visiteurs. Cette année pas d'estrade mais une large surface avait été prévue pour recevoir les danseurs. Heureuse initiative semble-t-il. Les parents installés en périphérie, ont pleinement profité du spectacle et participé, avec leurs enfants et les enseignants aux "danses traditionnelles". Jean de Terreport, qui a gracieusement prêté son concours, a rythmé la soirée avec son accordéon.



VOEUX DU MAIRE

Le Maire et le Conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des voeux, suivie d'un vin d'honneur qui aura lieu le samedi 12 janvier 2018 à 18h30 à la salle polyvalente de Monfourat.

RECENSEMENT de la Population 2019

C'est utile et obligatoire

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant sur la commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget de la commune (entretien de la voirie, développement des moyens de transport...). **Aussi est-il important de ne pas s'y soustraire.** Le recensement, en s'appuyant sur la connaissance de la population, permet d'adapter l'action publique aux besoins des populations. Comment prétendre à certaines prestations ou services si on cherche à échapper à cette formalité ?

C'est simple

Un agent recenseur, recruté par la commune se présentera chez vous pour vous remettre :

- les questionnaires papier à remplir. Il viendra les récupérer à un moment convenu avec vous,
- les identifiants pour ceux qui souhaitent effectuer cette formalité en ligne.

C'est sûr et confidentiel

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle. **Votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données.** Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel, les informations ne sont communiquées qu'à la CNIL.

Le recensement sur internet est possible et plus simple. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur ou sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr.

**Sur notre commune le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019
se faire recenser est une démarche nécessaire et reste confidentielle.**

Quatre agents recenseurs couvriront chacun un secteur de la commune. Ils seront dotés d'une carte d'agent recenseur revêtue de leur photo et signée du Maire. Merci de leur réserver un bon accueil.

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE LAÏQUE

Le 24 octobre dernier, notre Président Alain COCQUART nous quittait brutalement.

Depuis 2012, Alain était un président engagé. Toutes ces années passées à ses côtés nous ont permis de le découvrir et de l'apprécier. Son humeur toujours égale et son état d'esprit vont beaucoup nous manquer. Il aura su, durant ces six années, laisser une empreinte qui restera longtemps gravée dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Mais nous devons continuer, un nouveau conseil d'administration s'est mis en place et a élu le bureau suivant :

Président : Gérard DUBOIS (06 21 86 18 87)

Vice-Président : Pierre GANDOIN (06 33 46 94 19)

Secrétaire : Ghislaine GILLARDEAU

Secrétaire adjointe : Paulette NOUARD

Trésorière : Marie-Pierre NADEAU (06 21 46 37 27)

Trésorier adjoint : Jean-François VITRAC

Bureau : Pascale ALLEMAND, Ludovic BILLY,
Hélène BOULANGER, Josette GUILLEMOT,
Geneviève LANDON, Myriam RIC,
Dominique RIVAUD, Gérard VALAIZE.

ASSOCIATION SPORTIVE et CULTURELLE

a) Halloween

Comme tous les ans, l'association a organisé le 31 octobre, sous un beau soleil, la fête d'Halloween.

Le centre de loisirs et de nombreux enfants accompagnés de leurs parents ont participé à cette fête. Cette manifestation des plus conviviale s'est terminée le partage de gâteaux, bonbons, boissons, chocolat chaud et enfin avec la soupe de citrouille.

Un cadeau a été offert à trois des enfants les plus costumés.

L'association vous donne rendez vous l'année prochaine.

b) Bourse aux jouets

C'est le dimanche 9 décembre que c'est tenue au gymnase l'habituelle "bourse aux jouets".

Est-ce le contexte, toujours est-il que les organisateurs ont enregistré quelques défections.

Par contre les stands étaient très bien pourvus et les visiteurs ont trouvé leur bonheur.

Il y a toujours l'objet convoité. Personne n'est parti bredouille.



c) 10-02-2019 au gymnase : VIDE GRENIER

COMITE MUNICIPAL DES FETES - repas dansant

Pour ne pas mettre les convives dans la nuit après une soirée festive,

le Comité des fêtes a décidé de modifier les horaires.

Désormais cet événement festif se déroulera, non plus en soirée, mais l'après-midi.

**Rendez-vous dimanche 10 février à 13 heures
pour le repas dansant qui sera animé avec l'orchestre "Génération Musette"**